
Conclusion

Les systèmes de télédétection commerciaux peuvent être très utiles pour la vérification du respect des traités sur la limitation des armements et sur le maintien de la paix. Les dispositifs imageurs montés sur satellite fourniraient les données nécessaires à la planification des opérations de maintien de la paix, tandis que leur contrepartie aéroportée pourrait fournir des renseignements plus détaillés pour la vérification du respect des traités ou le maintien de la paix. Sur ce plan, les satellites et les aéronefs se complètent et peuvent devenir deux éléments importants d'un système de contrôle multimode à plusieurs paliers, d'autant plus qu'il est possible d'exercer un contrôle nuit et jour, quel que soit le temps, grâce à l'équipement existant sur le marché.

Les satellites commerciaux ne se prêtent pas bien à la surveillance directe des troupes au sol, mais les images fournies par ces systèmes sont très utiles pour examiner les reliefs plus gros et plus permanents du terrain visé. Les données ainsi obtenues seraient précieuses notamment pour la planification initiale des opérations de maintien de la paix, car il faut alors des renseignements généraux afin de mettre à jour les cartes de la région en y indiquant notamment les nouvelles routes et les nouveaux éléments tels que les installations militaires.

Les systèmes aéroportés fournissent des images plus à jour et d'une plus haute résolution spatiale que les imageurs satellites commerciaux. Les appareils aéroportés se prêtent donc mieux à la surveillance directe des forces armées, aux fins du maintien de la paix ou de la vérification du respect des traités. Si l'on devait utiliser des systèmes commerciaux aéroportés, les capteurs et les aéronefs pourraient être inspectés avant le début des missions de reconnaissance, par le pays devant être survolé.

Même si les systèmes de télédétection commerciaux existants ressemblent à certains points de vue aux systèmes militaires de reconnaissance, ils seraient très probablement utilisés dans des contextes très différents. En effet, les systèmes commerciaux seraient plus appropriés pour le maintien de la paix ou la vérification mutuelle du respect des traités que les dispositifs militaires : la nécessité de protéger la technologie militaire secrète empêche habituellement l'utilisation dans de telles situations. De plus, il faudrait offrir à tous les signataires d'un traité l'accès aux moyens de contrôle destinés à la vérification, afin d'empêcher que certains se sentent lésés. Le contrôle exercé aux fins du maintien de la paix s'impose généralement dans des situations où la confiance entre les parties est fragile; dans certains cas, le recours à des équipements militaires perfectionnés risquerait de miner toute confiance qui aurait pu s'instaurer entre elles.

